

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 2 juillet 2019

Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Lors de sa séance du mercredi 26 juin 2019, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, réuni en Mairie de Versailles, a adopté les décisions suivantes :

Dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté de Satory Ouest

La ZAC Satory Ouest a été créée le 16 janvier 2019 par arrêté préfectoral, suite à l'approbation du dossier de création par le Conseil d'Administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay le 19 juin 2018.

Le plateau de Satory, huitième quartier de Versailles, est l'un des secteurs stratégiques de l'Opération d'intérêt national, desservi par la ligne 18 du Grand Paris Express. Le site a vocation à accueillir un pôle économique d'innovation s'appuyant sur les filières de la mobilité et de la Défense, au sein d'un quartier de ville mixte, exemplaire et innovant en matière d'interpénétration entre ville et nature, ainsi que de mobilités urbaines.

Nature et biodiversité sont intégrées à la conception même des quartiers, qui garantit une large place aux espaces verts, tant dans les espaces publics que privés. En cohérence avec cette forte imbrication entre l'urbain et l'environnement paysager, une architecture exigeante favorisant les matériaux naturels tels que la brique, la pierre ou encore le bois, sera recherchée.

De même, le quartier développera une nouvelle approche de la mobilité qui privilégiera les modes doux et actifs ainsi que le développement d'une offre de transports en commun permettant de rendre le site accessible à tous et connecté au reste de la ville de Versailles. Cela passera par la restructuration de la desserte en transports en commun, le développement de nouveaux services de mobilité comme, par exemple, les transports à la demande en véhicule autonome, la création d'un maillage de circulations douces et piétonnes et une stratégie de stationnement limitant la présence des voitures au sein des quartiers.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le dossier de réalisation de la ZAC. Celui-ci prévoit le programme des équipements publics au sein de la ZAC ainsi que les équipements structurants limitrophes au projet. Il fixe également le programme global des constructions à 550 000 m² dont 60% de logements et équipements publics associés (soit 312 000 m² de logements et 18 000 m² d'équipements publics) et 40 % d'activités économiques (soit 210 000 m² d'activités tertiaires et de R&D, 10 000 m² de commerces et services). Il planifie la mise en œuvre progressive du projet, organisée en trois phases de 2019 à 2035, afin notamment

d'accompagner l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express. Il présente un bilan financier à fin d'affaire équilibré en dépenses et en recettes de près de 400 millions d'euros.

Avenants au marché de Conception, réalisation, exploitation, maintenance (CREM) du réseau d'échange de chaleur et de froid

Afin d'accompagner le déploiement du réseau d'échange de chaleur et de froid, deux avenants au marché de CREM, ont reçu l'approbation du Conseil d'administration. Ceux-ci permettent d'accompagner le développement, de prendre en compte les évolutions liées à la programmation des quartiers du Campus urbain et de répondre aux besoins des nouveaux bâtiments qui se raccorderont au réseau (Centre d'innovation Servier, Total@Saclay, Groupe Hospitalier Nord Essonne...).

Adhésion de l'EPA au Groupement d'intérêt public (GIP) BIODIF

Le GIP BIODIF, créé en 2018, a pour objet la promotion d'un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation des impacts des aménagements afin de préserver et valoriser les espaces naturels. L'adhésion de l'EPA au GIP approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration permettra de créer milieux naturels et humides hors de la ZAC de Satory Ouest afin d'y relocaliser des espèces protégées qui pourraient être impactées par les mesures de dépollution pyrotechnique nécessaires sur le site.

Convention de financement du projet de centre aquatique à usage partagé sur la commune de Gif-sur-Yvette

Le projet de centre aquatique mutualisé prévu sur le quartier de Moulon à Gif-sur-Yvette répond aux besoins complémentaires de la ville (fréquentation des bassins à l'heure du déjeuner et le week-end) comme à ceux de l'Université Paris-Saclay (compensation du bassin de Chatenay-Malabry, accueil des élèves de la filière STAPS...). La convention permet un partage des investissements et des coûts de fonctionnement à long terme. La réalisation de l'équipement fera l'objet d'un contrat de concession de service public dont la ville sera l'autorité concédante. Son financement sera notamment assuré par une participation du plan d'investissements d'avenir et du programme d'équipements publics de la ZAC de Moulon. Le foncier sera cédé par l'EPA à l'Etat qui l'affectera in fine à l'Université Paris-Saclay

Contacts presse :

Agence Manifeste / Rachel Brunella
Rachel.brunella@manifeste.fr – 01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr – 01 64 54 26 78

Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay impulse et coordonne le développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement économique international. Il est aménageur de zones d'aménagement concerté dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national.

Paris-Saclay est un territoire majeur de développement et d'innovation qui s'appuie sur :

- L'Université Paris-Saclay représentant une concentration scientifique exceptionnelle par son ampleur, sa diversité disciplinaire et son niveau d'excellence ;
- Une dynamique d'innovation à l'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- Des pôles urbains existants et une zone naturelle et agricole protégée accompagnés des services innovants et des nouvelles technologies ;
- La ligne 18 du métro automatique du Grand Paris qui reliera Orly à Saclay en 2027 puis jusqu'à Versailles en 2030.

Le projet opérationnel est aujourd'hui mis en œuvre dans les deux quartiers de l'École polytechnique et de Moulon avec :

- 222 195 m² de projets livrés (EDF Lab Campus, EDF Lab R&D, Extension des laboratoires de l'École polytechnique, le Lieu de vie, l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay, CentraleSupélec, ENSAE ParisTech, le Radar de l'Aviation Civile...)
- 287 180 m² sont en chantiers ou en cours de l'être
- 198 096 m² sont en cours de consultation
- 185 059 m² sont à l'étude

Sur le campus urbain, le projet comprend 380 000m² de logements familiaux et 168 000m² de résidences étudiantes.

Le Conseil d'administration de l'Établissement public ayant pris l'initiative de quatre zones d'aménagement concerté sur les secteurs de Satory-Ouest et de Satory-Est à Versailles, de Boubas-Louise Michel à Trappes, et de Corbeville à Orsay et Saclay. Elles font l'objet d'études et de concertations avec le public.

Contact

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
www.epaps.fr

Agence Manifeste


Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr
01 55 34 99 87


EPA Paris-Saclay

Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr
01 64 54 26 78

 facebook.com/ParisSaclay

 [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)

 [Paris_saclay](https://www.instagram.com/Paris_saclay)

 [Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay](https://www.linkedin.com/company/Etablissement-public-d-aménagement-Paris-Saclay)

 [youtube.com/ParisSaclay](https://www.youtube.com/ParisSaclay)